



Le vendeur me rembourse un produit livré

Par Snoop06

Bonjour

J ai acheté une piscine sur un site un peu plus cher car on me promettait une livraison avant le 6 mai. Au 6 mai j apprend que ma livraison est retardée a la semaine du 13 mai, et puis fin de semaine j'apprend qu'elle me sera enfin livrée le 21 mai. Entre temps j'ai déposé une réclamation au vendeur car le retard de cette commande va me faire dépenser plus d'argent car l'eau augmente a la fin du mois et me met dans l'embarrât car je n'ai plus personne pour me la monter ni plus de disponibilités car plus de jours ferrier ou jours de congés disponibles. Le vendeur du site internet a demandé a l'entreprise qui vend la piscine et était en charge de la livraison de régler la problématique avant une date butoir sous peine de me rembourser ma commande. A ce jour, j'ai enfin reçu ma piscine, mais j'ai aussi reçu la livraison. L'entreprise est elle en droit de me demander de repayer la piscine et que risque t on si on ne la repaye pas? Car c est dune une erreur du vendeur et de deux les conditions de livraison annonces n ont pas ete respectés.

Merci

Par CToad

Bonjour

l'erreur ne crée pas le droit, vous n'avez pas le droit de garder la piscine sans l'avoir payée. Bien sur que vous devez en verser le prix. Vous avez juste le droit de négocier un geste commercial, qui ne sera pas dû non plus (s'ils ne veulent pas, ils ne veulent pas).

Si vous refusez de payer, il y a de grandes chances qu'ils obtiennent d'un tribunal une condamnation pour vous, et vous devrez supporter les couts supplémentaires et qui vous couteront bien plus cher que le tarif d'augmentation de l'eau.

Cordialement,

CToad